

MONTMORT ENVIRONNEMENT

Éoliennes : « La fin d'un combat d'une dizaine d'années »



■ Le projet prévoyait l'implantation d'une éolienne en haut de la colline en arrière-plan, à environ 600 mètres d'une habitation du hameau des Tailles-Malades et de ce pré. Photo d'archives Camille ROUX

Dans un arrêté en date du 14 août, le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire a rejeté la demande d'implantation de quatre éoliennes à Montmort. Un soulagement pour les associations qui se battaient contre le projet.

« **Q**ue de temps perdu pour l'administration et pour nous. C'est un boulot de bénévole de six heures par jour. » Olivier Dubar, le président de l'association locale Vent du Sud Morvan est « soulagé ». L'arrêté du secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire, en date du 14 août, rejette la demande d'implantation de quatre éoliennes dans le village de Montmort. « C'est la fin d'un combat d'une dizaine d'années. La préfecture reprend tous les arguments que nous énonçons depuis quelques années », affirme le président de l'association.

Risque de pollution et espèces protégées

Dans l'arrêté, le représentant de l'État considère que « le projet présente, notamment dans sa phase chantier, un risque de pollution des eaux souterraines ». Il rappelle que le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable, motivé notamment par « la simulation des niveaux sonores qui n'a pas pris en compte le vent portant du sud et l'absence de proposition de solutions pour éviter ou réduire les impacts du projet sur le lieu-dit des Tailles-Malades, où vit un enfant autiste ». Dans nos colonnes, sa mère pointait sa « grande sensibilité au bruit. Certains sons provoquent chez lui de fortes douleurs, pouvant engendrer des cris de colère violentes (lire notre édition du 17 janvier 2017) ». Par ailleurs, le secrétaire général considère que les quatre éoliennes « créent un rapport d'échelle disproportionné et un effet de surplomb et d'écrasement » dans plusieurs hameaux, situés à quelques centaines de mètres. De plus, « les aérogéné-

rateurs sont susceptibles d'impacter plusieurs espèces protégées. Il faudrait brider les éoliennes en période de forte activité chiroptérologique ».

« On avait accentué notre combat sur le vol nuptial du Milan royal, rappelle Olivier Dubar. C'était la raison de l'annulation de l'ancien promoteur (voir la chronologie par ailleurs). »

Un « village partagé »

Et d'ajouter : « Le village (d'environ 200 habitants, NDLR) était vraiment partagé. Il n'y avait pas d'animosité mais les gens ne se parlaient plus, surtout dans le milieu des agriculteurs. »

« On a manqué de soutiens au niveau communal », reconnaît le maire, Bernard Dufraigne. Longtemps favorable à l'implantation d'éoliennes, il a changé d'avis, dit-il, en novembre dernier. « J'ai reçu le premier rapport de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Il prescrivait des tas de choses inapplicables. J'ai toujours dit que j'étais pour le projet éolien, à condition qu'il respecte toutes les caractéristiques du coin. Il manque des études. Le géologue dit que, a priori, ça ne devrait pas impacter les sources. C'est du conditionnel, déplore le premier magistrat, selon qui, peut-être 70 % des habitants ne sont ni pour ni contre le projet. » Bernard Dufraigne est visé par une plainte pour abus d'autorité pour n'avoir pas fait délibérer son conseil au départ du dossier tandis que trois élus du village sont soupçonnés de prises illégales d'intérêts. Ils sont propriétaires de terrains où auraient dû être implantées les éoliennes ou ont un lien de parenté avec les détenteurs.

L'association Sauvegarde Sud Morvan avait porté l'affaire en justice en juin (lire notre édition du 5 août). Par voie de communiqué, cette dernière s'est félicitée mardi d'une « grande victoire » après l'arrêté pris par la préfecture. Elle se réjouit de « la mort du projet éolien de Montmort ». Reste que la société Windstrom France dispose de deux mois pour contester la décision auprès du tribunal administratif de Dijon. Sollicitée mercredi, l'entreprise était injoignable.

Jérôme MORIN

CHRONOLOGIE

- **2005** : la Compagnie du Vent, du groupe GDF Suez, se montre intéressée par l'implantation de 11 mâts à Montmort, avant que la société Eole-Res ne reprenne le dossier en main.
- **2008** : création de l'association Vent du Sud Morvan, pour s'opposer au projet. Elle compte désormais 77 adhérents.
- **2010** : le premier projet d'éoliennes est abandonné.
- **2014** : le conseil municipal approuve le lancement d'études par la société Windstrom pour installer quatre éoliennes.
- **2015** : l'entreprise demande une autorisation d'exploiter. La même année naît l'association Sauvegarde Sud Morvan à Luzy, dans la Nièvre,

où est envisagé un autre projet éolien. La structure rejoint le combat de Montmort.

► **2016** : une enquête publique est menée à Montmort et huit communes proches. 125 personnes se déclarent défavorables au projet et neuf favorables. Le commissaire enquêteur émet un avis défavorable.

► **Mai 2018** : la commission départementale de la nature, des paysages et des sites émet à son tour un avis défavorable.

► **Juin 2018** : l'association Sauvegarde Sud Morvan dépose plainte contre le maire de Montmort et trois autres élus.

► **Août 2018** : la préfecture refuse par arrêté l'implantation des éoliennes.

Relation abonnés

0800 003 320
Service & appel gratuits

Agence de Digoin
49, avenue Charles-de-Gaulle
71160 Digoin

Téléphone
Rédaction : 03.85.53.77.00

Mail
JSL-REDACDIGOIN@lejsl.fr

Agence de Gueugnon
20 A, rue de la Liberté
71130 Gueugnon

Téléphone
Rédaction : 03.85.85.40.71

Mail
JSL-REDACGUEUGNO@lejsl.fr

Agence de Paray-le-Monial
18 bis, rue du 8-mai-1945
71600 Paray-le-Monial

Téléphone
Rédaction : 03.85.81.03.95

Mail
JSL-REDACPARAY@lejsl.fr

Pub
Tel: 03.85.81.03.95 ou
06.20.12.80.18

Web
www.lejsl.com

Facebook
https://www.facebook.com/
LeJSLCharolais

Twitter
@JSLCharolais

www.lejsl.com

71E - 1